

**Journée technique ATTF, AMF Ile et Vilaine
le mardi 5 novembre 2013 de 10h00 à 16h00
Village des collectivités territoriales
1, avenue de Tizé
35236 Thorigné Fouillard (Rennes)**

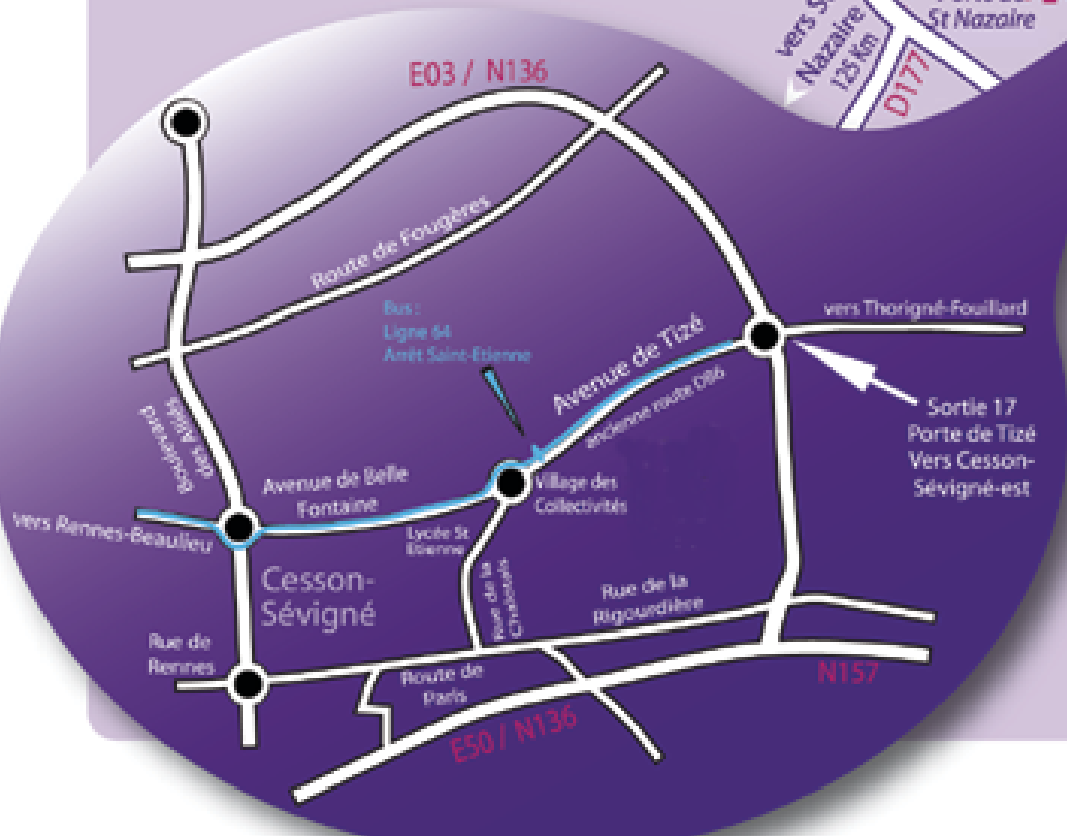
Intervenante : Chantal Brunet – Attachée Territoriale
Responsable du Service Commande Publique au Conseil Général Ile et Vilaine
Secrétaire de l'AACT.

Maîtrise d'œuvre et MAPA, la bonne pratique.

- Principaux textes de référence.
- Intervenants et acteurs de la commande publique.
- Les procédures de passation :
 - 1 - les marchés de maîtrise d'œuvre passés selon une procédure adaptée ;
 - La procédure adaptée restreinte ;
 - La procédure adaptée ouverte ;
 - La procédure adaptée avec remise de projet ou de prestations.
 - 2 - La procédure du concours ;
 - 3 - Les autres procédures formalisées ;
- Les missions du maître d'œuvre : organisation, éléments de mission et conduite des études.
- Elaboration du programme et intérêt de la programmation :
- Candidatures et sélection.
- D'autres points pourront être évoqués à la demande des participants.
- Questions et réponses avec l'auditoire et échange sur des cas apportés par les participants.



Attention !
 Les automobilistes arrivant par la rocade Sud doivent prendre la rocade Est (Caen - Cherbourg) à la bifurcation indiquée par un triangle rouge.



horaires et lignes de bus :
 Plus d'informations sur <http://www.star.fr>
 A partir de la gare SNCF, prendre le métro jusqu'à Station République, puis le bus 64 - arrêt St Etienne.

SECTIONS ORGANISATRICES BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

Maîtrise d'œuvre et MAPA, la bonne pratique le mardi 5 novembre 2013 - 35236 THORIGNE FOUILLARD (RENNES)

agent Mademoiselle Madame Monsieur
NOM : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
e.mail : _____ Tél. : _____

collectivité Titulaire Stagiaire Agent non titulaire Catégorie : A B C Élu
Grade : _____ Fonction actuelle : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
e.mail Ressources Humaines : _____

souhaite m'inscrire à la formation et en accepte les modalités de règlement et d'annulation. *[Voir le détail du prix dans les énoncés à suivre]*

Je m'inscris en qualité de :

- Auditeur adhérent ATTF et AMF – compris dans l'adhésion
- Auditeur non adhérent au prix de 50 €
- Le déjeuner reste à la charge de l'auditeur (à régler le jour de la formation)

Conditions : en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'ATTF le présent contrat est résilié, les frais d'inscription correspondants aux sessions annulées seront remboursés. En cas d'annulation de la part du stagiaire, elle donne lieu à un remboursement intégral si elle est reçue 15 jours francs avant le stage, à compter de cette date le montant de la participation sera retenu. Les remplacements seront admis à tout moment. En cas de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Conventions (prises en charge par la collectivité ou l'administration dans le cadre du plan de formation). Les conventions de stage sont à solliciter auprès de l'administrateur national chargé d'ATTF Formation (coordonnées en tête de ce bulletin).

règlement

- par chèque bancaire à l'ordre de **ATTF Bretagne**
- par mandat administratif et ce bulletin vaut bon de commande

attf formation références bancaires : BPBFC Vesoul - RIB : 10807-00026-42221484241-04
IBAN : FR76 1080 7000 2642 2214 8424 104 - BIC : CCBPFRPPDJN

Le responsable hiérarchique / l'auditeur

Le Maire ou le Président
pour accord

Date et signature

Date et signature - tampon collectivité

Association Loi 1901

Siège social :
10 impasse du Sablé
49600 Beaupréau

le technicien
au service des territoires

<http://www.attf.asso.fr>

Le bulletin d'inscription est à retourner **avant le 25 octobre 2013**
à l'adresse suivante : **Patrick CERCLET 10 impasse du Sablé – 49600 BEAUPRÉAU**